



Elaboration du 12^e programme d'intervention
de l'agence de l'eau Seine-Normandie

POINT D'AVANCEMENT

ÉLABORATION
12^E PROGRAMME

Le programme d'intervention de l'agence de l'eau détermine les domaines et conditions de l'action de l'agence de l'eau pour les 6 ans

Un programme, c'est ...

- une maquette financière (des dépenses, des recettes) sur 6 ans
- des modalités de redevances
- des conditions transversales d'aides
- des conditions thématiques d'aides

Le 12^e programme d'intervention : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030

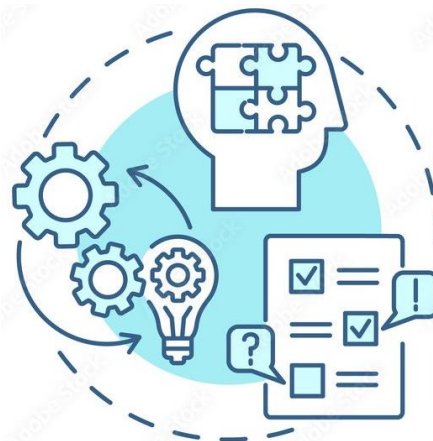
Adoption en comité de bassin puis en conseil d'administration avant fin octobre 2024

Phase 1**Bilan et enjeux 12^e Programme
(février 2023 – septembre 2023)**

- Notion clés, modalités d'intervention au 11^e programme
- Bilan du 11^e programme
- Orientations pour le 12^e programme

COMITERS et FORUM 2023**Phase 3****Propositions et parties rédigées
(février 2024 – mai 2024)**

- Premières propositions rédactionnelles en C3P
- Ajustement du plan du document
- Réforme des redevances

**Phase 2****Propositions d'évolutions
(novembre 2023 – février 2024)**

- Orientations principales des modifications envisagées
- Maquette (besoins et ressources) - Réforme des redevances

Phase 4**Adoption texte
CA 21 juin - CB 2 juillet
Pour les orientations stratégiques
et financières stabilisées en C3P**

- Calendrier resserré pour permettre une meilleure anticipation des nouvelles redevances

**CA 19 septembre
modalités opérationnelles**

21 juin 2024

Examen des orientations stratégiques et financières en CA, avec saisine du CB pour avis.

Examen des taux (les tarifs) de redevances.

juillet 2024

Avis du CB sur les orientations stratégiques et financières du 12^e programme et des tarifs de redevances 2025-2030, suivi d'un CA pour adoption finale.



19 septembre 2024

Adoption par le CA des conditions générales et par thématiques d'attribution des subventions et concours financiers.

Présentation des modalités définitives au CB du 10 octobre 2024 (information).



30 septembre
Date limite de dépôt des demandes d'aides au titre du 11^e programme



28 novembre
Dernière Commission des Aides 11^e programme

Les orientations stratégiques pour le 12^e programme



1. Faire du 12^e programme la réponse aux enjeux de l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 dans un contexte d'accélération du changement climatique



2. Tenir le cap et renforcer les inflexions prises au 11^e programme « Eau & Climat, agir maintenant »



3. Veiller à l'efficacité environnementale des actions aidées dans le contexte de contrainte budgétaire qui s'impose aux porteurs de projet



4. Maintenir l'objectif de simplification des modalités d'aides



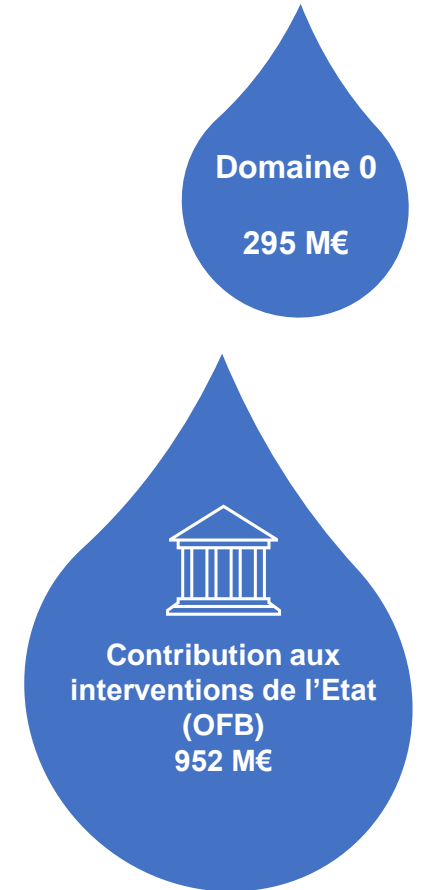
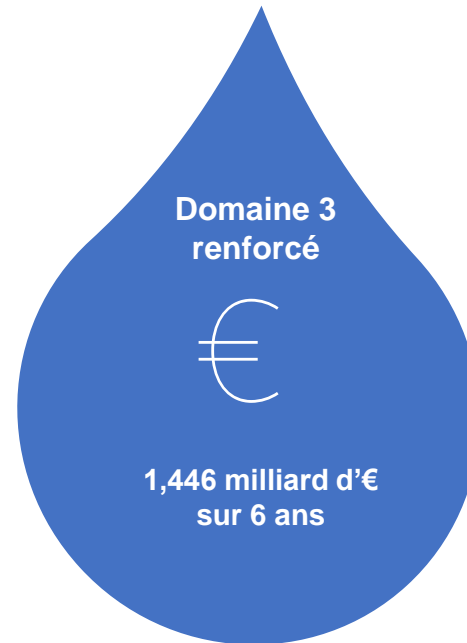
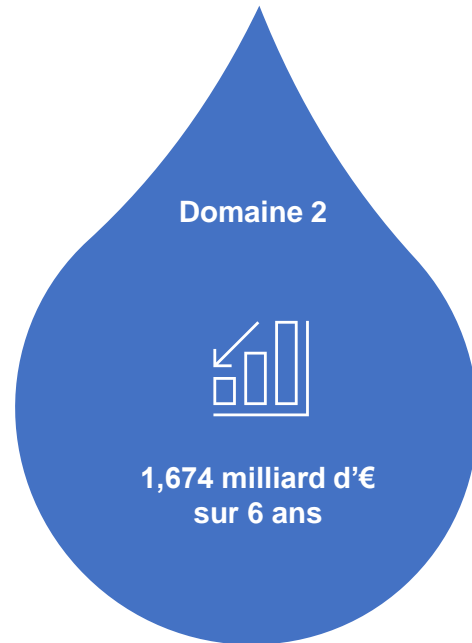
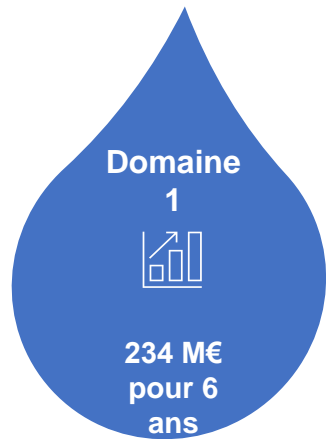
5. Déterminer le niveau de ressources fiscales nécessaire en ajustant et en renforçant le financement des interventions selon les enjeux

= ORIENTATIONS FINANCIERES



Orientations financières du 12^e programme

LES DEPENSES = BESOINS



Un programme qui passe de 4,4 Md€ au 11^e programme à 4,6Md€ au 12^e programme

LES RECETTES

Mettre en œuvre la réforme des redevances à partir de 2025 et dégager les moyens supplémentaires pour permettre le financement du 12^{ème} programme

Présentation dédiée à suivre...

Les conditions opérationnelles des aides par thématique

A - Améliorer l'assainissement des collectivités et la gestion des eaux de pluie

B - Accompagner la réduction des pressions des acteurs économiques hors agriculture

C - Accompagner la transition agricole pour l'eau

D - Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

E - Favoriser la sobriété et réduire les prélèvements pour tous les usages – gestion quantitative

F - Restaurer la nature : mieux préserver et valoriser les écosystèmes et la biodiversité associée et prévenir les risques naturels

G - Acquérir les connaissances sur les milieux aquatiques, marins et leur biodiversité

H - Mobiliser les acteurs et les territoires

Conditions opérationnelles générales

A – Améliorer l'assainissement des collectivités et la gestion des eaux de pluie

ASSAINISSEMENT

- Reconduction des taux bonifiés pour les travaux prioritaires pour la qualité de la masse d'eau (STEP et Réseaux de collecte des PAOT notamment)
- Prise en compte d'un QMNA5 minoré de 15% dans les études de rejets
- Simplification par majoration du taux d'aide pour les études générales
- Arrêt des aides pour création station < 200 EH (sauf cas particuliers)
- Zonage pluvial comme condition d'aide (plus de minoration + 10 000 EH)
- Extension des aides à l'ANC aux communes < 200 EH (si zonage ANC)
- Augmentation forfaits pour ANC et branchements privés (études et travaux)

Activités économiques
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

A – Améliorer l'assainissement des collectivités et la gestion des eaux de pluie

GESTION DU TEMPS DE PLUIE

- Aides orientées vers projets ambitieux : déraccordement et désimperméabilisation par création de surfaces de pleine terre végétalisées
- Aides à la désimperméabilisation avec végétalisation, y compris pour des surfaces non raccordées, dans zones urbaines existantes
- Arrêt des aides à des projets qui viendraient diminuer les surfaces de pleine terre végétalisée
- Simplification des modalités d'aide : 2 montants plafonds forfaitaires : 50 €/m² de surfaces déraccordées, auxquels peuvent s'ajouter 50 €/m² de pleine terre végétalisée supplémentaire
- Désimperméabilisation : montant plafond forfaitaire 25€/m²

Activités économiques
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

B – Accompagner la réduction des pressions des acteurs économiques hors agriculture

- Reconduction des modalités du 11^e récemment révisé: +10 points pour les études (encadrement communautaire)
- Accent mis sur les actions collectives avec majoration du taux d'aide (si régime de minimis)
- Homogénéisation des pratiques en matière de prix de référence (comparaison par rapport à un prix de référence ou valeur guide et, pour les micropolluants, suppression du prix de référence pour les travaux de technologies propres)
- Possibilité de financer des études réalisées « en régie » pour l'ingénierie de conception de projets de travaux

Assainissement

Transition agricole pour l'eau

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

C - Accompagner la transition agricole pour l'eau

Renforcement du 11^e programme pour la transition agricole :

- Préservation de la biodiversité et lutte contre les pollutions diffuses
- Adaptation au changement climatique
- Accompagnement des agriculteurs pour la sobriété en eau
- Simplification des aides pour les filières agricoles BNI

Assainissement

Activités économiques
(hors agriculture)

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

D – Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable

- Reconduction des taux majorés pour les actions préventives (Etudes AAC, DUP PPC, foncier, animation...)
- Soutien des projets d'alimentation en eau potable, conditionnés à la mise en place effective d'actions préventives (pour tous les captages prioritaires, sensibles et faisant l'objet des travaux y compris pour les prises d'eau superficielles) et selon une stratégie de préservation de la ressource (qualité et quantité) adoptée par la collectivité compétente (délibération)
- Reconduction du taux majoré pour les travaux prioritaires notamment dans les zones à tension d'approvisionnement en AEP
- Simplification par majoration du taux d'aide pour les études générales

Assainissement

Activités économiques
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

Sobriété en eau et réduction des
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

E - Favoriser la sobriété et réduire les prélèvements pour tous les usages – gestion quantitative

Nouveau chapitre du programme

- Soutien à l'amélioration des connaissances des prélèvements (études volumes prélevables)
- Renforcement du financement de l'animation dans les PTGE et les SAGE avec volet quantitatif
- **Soutien à la REUT**, quand efficacité environnementale
- Priorité aux Solutions fondées sur la Nature et à l'agroécologie pour les projets de sobriété

Assainissement

Activités économiques
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

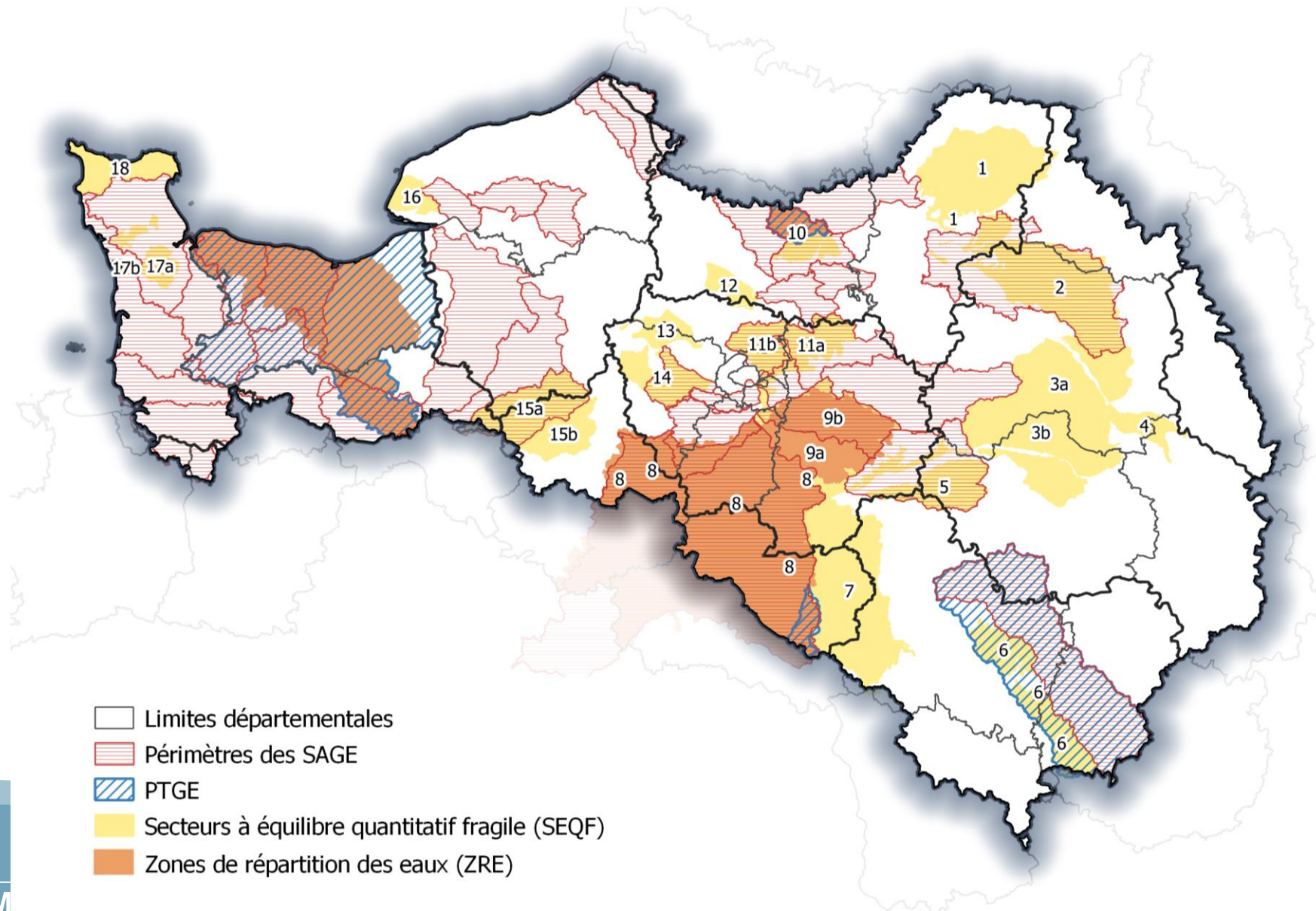
Préservation de la ressource en eau

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires

Secteurs dont l'équilibre quantitatif est fragile (SEQF) et zones de répartition des eaux (ZRE)



F- Restaurer la nature : mieux préserver et valoriser les écosystèmes et la biodiversité associée et prévenir les risques naturels

Nouveau regroupement des enjeux de préservation des écosystèmes, de la biodiversité et la prévention des risques naturels

Évolution :

- Maintien des taux prioritaires pour restauration écologique
- **Arrêt** des aides à l'entretien
- Aide accrue aux projets de renaturation, extension d'aides pour infrastructures agro-écologiques

Priorité SFN pour la prévention du ruissellement-érosion et des inondations.

Assainissement

Activités économiques
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

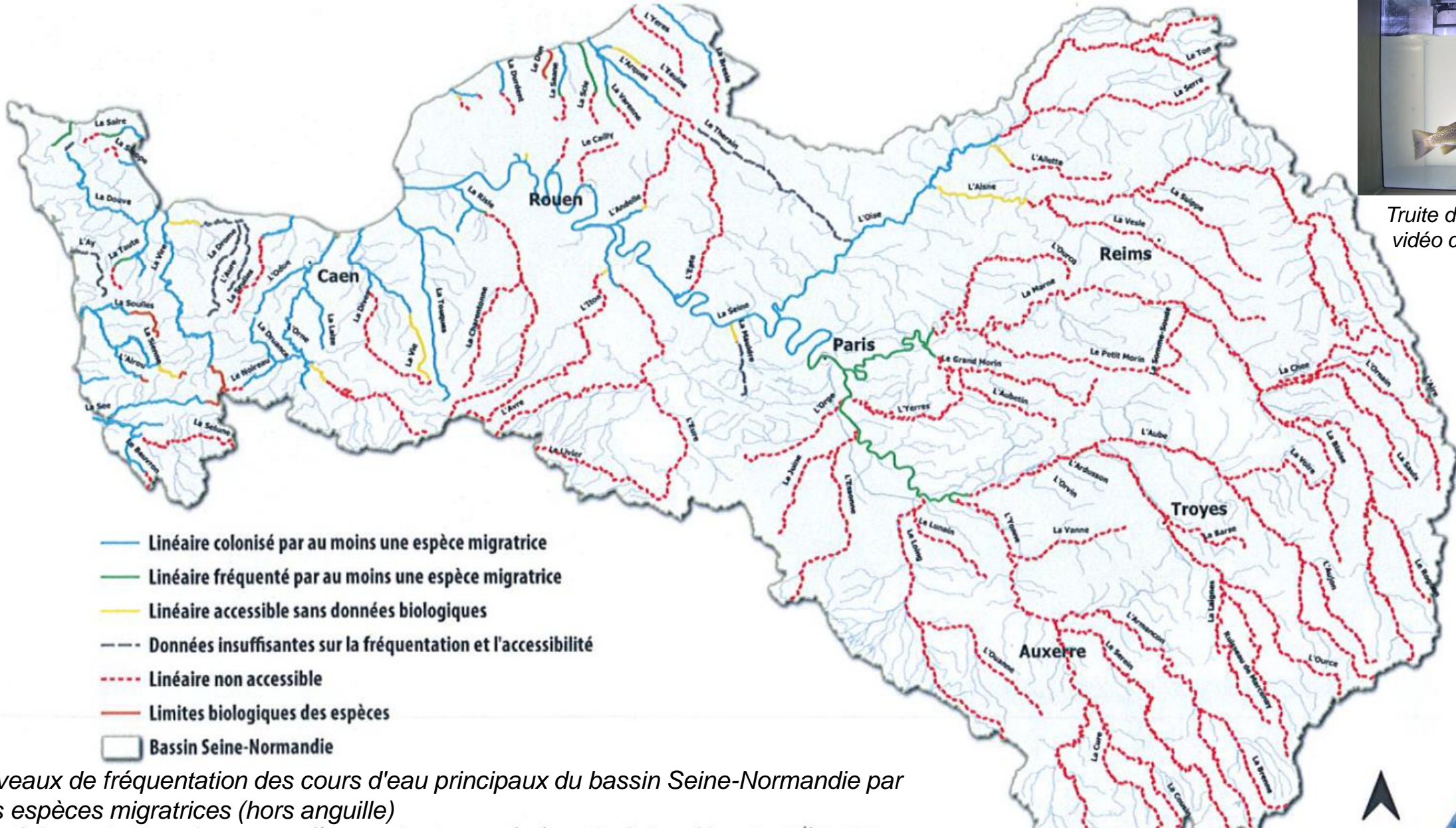
Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Mobiliser les acteurs et les territoires



Truite de mer, chambre de vidéo comptage de Pont-Audemer

Niveaux de fréquentation des cours d'eau principaux du bassin Seine-Normandie par les espèces migratrices (hors anguille)

G - Acquérir les connaissances sur les milieux aquatiques, marins et leur biodiversité

Surveillance : maintien des conditions d'aides du 11^e programme, (identification rédactionnelle du milieu marin)

Connaissance : maintien des conditions d'aides du 11^e programme (clarifications rédactionnelles, notamment pour identifier clairement les études de volumes prélevables)

Assainissement

Activités économiques
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Mobiliser les acteurs et les territoires

H - Mobiliser les acteurs et les territoires

Augmentation du taux d'aides pour l'animation des SAGE à 70 % et jusqu'à 80 % pour ceux intégrant la gestion quantitative

Contractualisation :

- Nouvelle thématique **sobriété**
- Centrés sur les actions prioritaires et orientés vers les résultats.

Education à l'environnement : ateliers participatifs inclus dans les contrats Eau et Climat, maintien des aides aux classes d'eau et ateliers participatifs

Communication : reconduction des aides du 11^e programme

International : augmentation des pays prioritaires, ouverture des aides à l'animation pour l'émergence de projets (pays partenaires), simplification des taux d'aide

Assainissement

Activités économiques
(hors agriculture)

Transition agricole pour l'eau

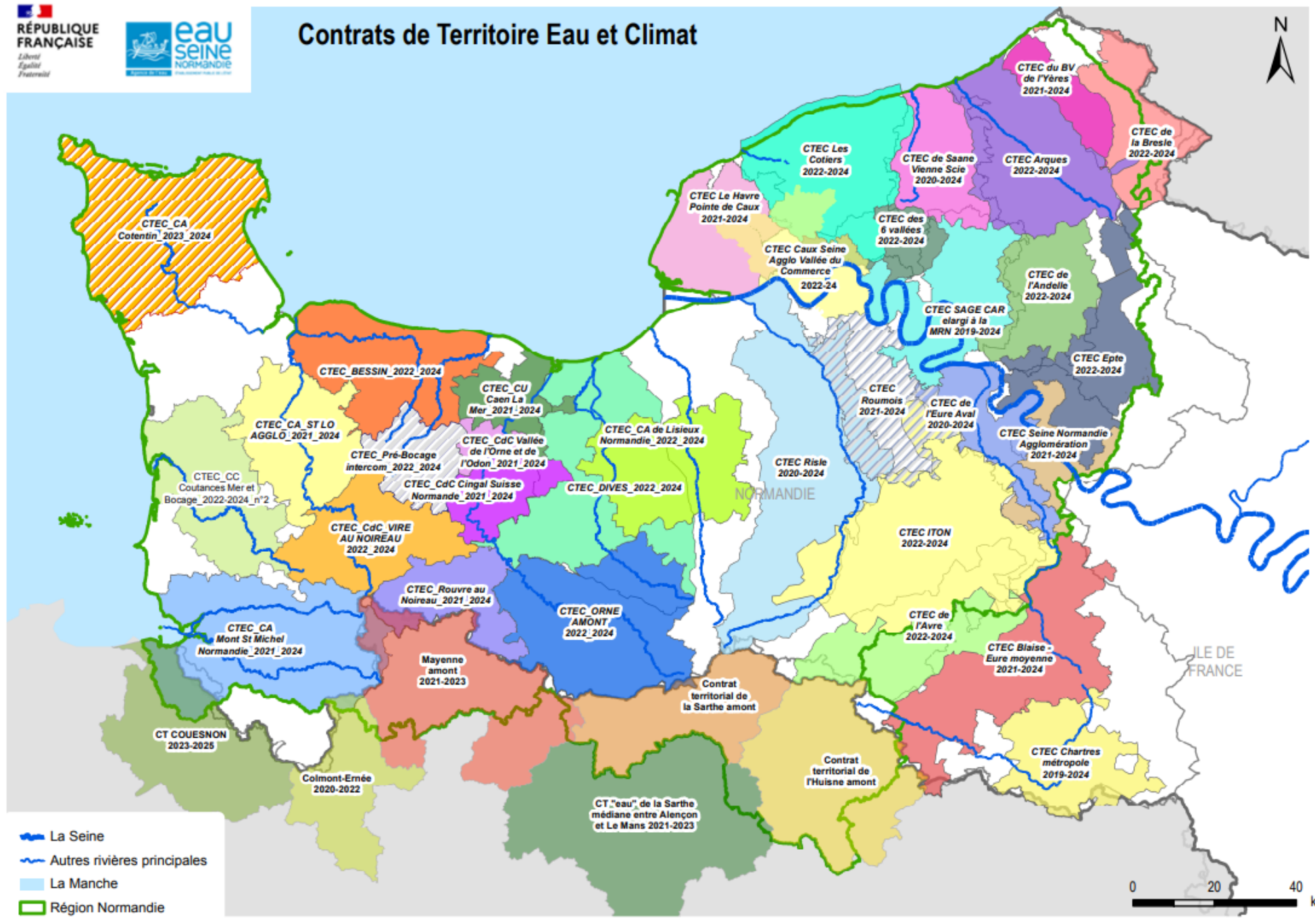
Préservation de la ressource en eau

Sobriété en eau et réduction des
prélèvements pour tous les usagers

Restaurer la nature

Acquérir des connaissances

Contrats de Territoire Eau et Climat





**MERCI
POUR
VOTRE
ATTENTION**
